



Violence sur mineur de moins de 15 ans

Par **GUTEL HERVE**, le **17/07/2017** à **10:22**

Bonjour,

J aimerais savoir si le fait pour un oncle de jeter son neveu de moins de quinze ans dans une piscine alors qu'il a connaissance que son neveu ne doit pas se mouiller les oreilles ayant subi plusieurs opérations aux oreilles est répréhensible ou pas. En effet, mon fils a été opéré plusieurs fois et a fini par subir une tympanoplastie (greffe de tympan à une oreille) il y a deux ans.

Par avance je vous remercie de votre réponse

Par **Visiteur**, le **17/07/2017** à **15:06**

Bonjour,

l'oncle n'aurait visiblement pas du se comporter ainsi en regard de la fragilité de votre fils, cependant, de là à porter plainte pour violence ?! Qui dit piscine dit fête, jeux,... bousculade,... violence ?